

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL En date du 21 octobre 2016 A 20h30

# COMPTE-RENDU

# Etaient Présents:

Mme S. VIRICEL, Maire; M. H. SECCO, 1<sup>er</sup> Adjoint; M. P. GUINET, 2<sup>e</sup> Adjoint; Mme P. DRAI, 3<sup>e</sup> Adjoint; M. J.M. BODET, 4<sup>e</sup> Adjoint; Mme M.C. JOLIVET, 5<sup>e</sup> Adjoint; M. G. BAULMONT, 6<sup>e</sup> Adjoint; Mme N. DESCOURS-JOUTARD, 7<sup>ème</sup> Adjoint; Mme G. MATILE CHANAY; 8<sup>ème</sup> Adjoint; M. J.BERTHOU, J.P. BOUVARD, Mme J. BOUVIER; MM. P. BERTHO, G. MONNIN, P. PROTIERE, Mmes M. COCHARD, V. TOURTE, A. GIRON, M.S. COQ, MM. M. PEREZ, R. LEBEGUE, Mme S. COURANT, MM. J. GRAND, J.P. GAITET, J.M. LADOUCE, Mme F. D'ANGELO, M. L. TRONCHE, Mmes I. CHATARD, N. THOMAS.

# Absents:

Madame DRAI donne pouvoir à Madame JOLIVET
Monsieur BODET donne pouvoir à Monsieur MONNIN
Monsieur BAULMONT donne pouvoir à Monsieur GUINET
Madame BOUVIER donne pouvoir à Madame MATILE CHANAY
Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Monsieur BERTHOU
Madame COQ
Monsieur PEREZ donne pouvoir à Monsieur BERTHO
Monsieur LEBEGUE donne pouvoir à Madame VIRICEL
Madame THOMAS donne pouvoir à Monsieur GAITET

Madame le Maire a présenté à l'Assemblée Madame Marie COCHARD, nouvelle Conseillère Municipale, suite à la démission de Madame Marie-Pierre LUNION.

### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrick GUINET a été désigné secrétaire de séance.

# II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Monsieur TRONCHE a rappelé que lors de la séance du 22 septembre, il avait demandé, dans le cadre de la présentation des décisions prises par le Maire, copie de la précédente convention de mise à disposition de locaux pour l'Union Laïque de Miribel.

Un document lui est remis ce jour par le Maire, répondant à cette question.

Monsieur TRONCHE a demandé que soit rajouté au compte rendu, dans le cadre de l'intervention de Monsieur BODET sur le prix de l'eau : « Monsieur TRONCHE s'étonne du déficit de 400 000 € présenté par le prestataire. »

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2016, compte tenu des modifications précitées, a été approuvé à l'unanimité.

## III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur H. SECCO

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Madame le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

La liste de ces décisions a été présentée par Monsieur SECCO et est annexée au présent compte rendu.

Le Conseil Municipal n'a pas émis de remarques.

### IV INTERCOMMUNALITE

1° <u>SEGAPAL – SPL Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont - Présentation du Rapport d'activité 2015</u>

\*\*Rapporteur J. BERTHOU

En application de l'article L1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activité 2015 de la SEGAPAL- SPL Gestion des espaces publics du Rhône Amont, a été présenté au Conseil Municipal par Monsieur Jacques BERTHOU, représentant la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale et de l'Assemblée Générale de la SPL « Gestion des espaces publics du Rhône Amont ».

Ce rapport avait été adressé sous forme dématérialisée à chaque conseiller municipal pour la séance du 22 septembre 2016.

Monsieur BERTHOU a indiqué que la conclusion du rapport 2014 était pessimiste pour l'année à venir mais qu'en fait, l'année 2015 s'est révélée être une bonne année.

Plusieurs raisons à ce résultat de + 95 k€ : une météo très favorable, des ventes de gravier en hausse, un bon résultat de la base de loisirs, et de nouvelles missions confiées à la SPL. Par contre, la salle de mise en forme a connu une baisse de fréquentation générant un déficit.

Il est nécessaire de se positionner sur le devenir de cette salle, en prévoyant des investissements qui la rendraient plus attractive.

Par ailleurs, il a précisé que la fréquentation de LILOZ n'a pas été très importante ; de même, celle des scolaires a également baissé.

Il a donné à l'Assemblée un détail chiffré des résultats.

Monsieur BERTHOU a fait part de son sentiment sur l'évolution des relations avec le SYMALIM, bien que cela ne fasse pas partie du rapport d'activité de la SPL « Gestion des Espaces

Publics du Rhône Amont ». Si le nombre de membres du Conseil d'Administration du SYMALIM respecte à peu près la même répartition entre élus de l'Ain et ceux du Rhône, le nombre de droits de vote par administrateur, c'est nouveau, en augmentant considérablement les pouvoirs de la Métropole, déséquilibre totalement les pouvoirs respectifs du Département du Rhône et ceux du Département de l'Ain.

Il a rappelé ses prises de positions constantes par lesquelles, à l'argument du financement plus important des collectivités du Rhône, il opposait la cession très importante des terrains des Communes de l'Ain, et plus particulièrement celle de la Commune de Miribel.

Les équilibres étaient ainsi respectés et ont toujours favorisé l'excellence des relations entre élus de l'Ain et du Rhône, sans autre considération que celle de participer au développement harmonieux et efficace du Grand Parc de Miribel Jonage. L'Histoire a prouvé la qualité de cette gestion en tout point exemplaire.

Monsieur TRONCHE a fait également remarquer que le nom du Parc est devenu « Grand Parc » en référence au Grand Lyon.

Monsieur BERTHOU a précisé qu'il a insisté pour qu'à ce nom, soit ajouté « Grand Parc de Miribel Jonage ».

Il a indiqué la volonté manifeste de la Métropole de Lyon d'englober ce territoire, ce qui nécessitera beaucoup de vigilance de la part des élus de l'Ain.

Monsieur GAITET a rappelé que trois élus de Miribel siègent à l'Assemblée du SYMALIM (Monsieur PEREZ, Madame DESCOURS JOUTARD et lui-même représentant le Conseil Départemental) et qu'ils ont largement défendu les droits de Miribel. Malgré cela, la force reste au Grand Lyon et à ses moyens financiers supérieurs.

Monsieur GAITET a également indiqué que dans le cadre du projet de fusion du SYMALIM avec deux syndicats du Rhône, le nouveau syndicat devrait être nommé « L'ILE DE MIRIBEL JONAGE », seule « consolation » pour l'Ain.

Il a ajouté que lors des réunions du syndicat, le quorum est bien souvent atteint grâce aux élus de l'Ain, ceux du Rhône étant souvent absents.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette présentation.

# V DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1° Présentation du rapport annuel 2015 du délégataire du service « Gestion, Organisation et Animation de l'accueil de loisirs » – LEO LAGRANGE

Rapporteur M.C. JOLIVET

Conformément à l'Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2015 de LEO LAGRANGE, titulaire de la Délégation du service Public d'Accueil de Loisirs de la Commune de Miribel, a été présenté à l'Assemblée par deux représentants du délégataire :

- Son responsable de secteur : Monsieur Xavier HEDOU
- Sa directrice du site du Cabanon : Madame Melvine GUERIN

Madame GUERIN a donné lecture des principaux éléments de fonctionnement du Centre de Loisirs. Elle a également évoqué les partenariats mis en place, notamment avec CESAM, la création d'un collectif « ados » avec la CCMP.

En conclusion, un résultat positif de 10 274 € en 2015.

Monsieur HEDOU a expliqué que ce résultat est dû à une forte augmentation de la fréquentation, à un changement du directeur du site, et les nouveautés mises en place tel que SODA (pour les ados 11-13 ans).

Monsieur BERTHOU a souhaité savoir si cette augmentation d'effectifs va entraîner l'obligation d'adapter les locaux, et notamment nécessiter une extension « en dur » du bâtiment actuel. En effet ce dernier est situé en zone inondable, cela ne sera donc pas possible.

Madame VIRICEL a évoqué l'existence de structures démontables.

Monsieur TRONCHE a indiqué que l'installation de telles structures ne sera pas forcément acceptée par le Grand Parc.

Monsieur HEDOU a indiqué que dans les conditions actuelles, il est possible d'accueillir tous les miribelans. Les capacités de restauration sont toutefois limitées.

Monsieur TRONCHE a fait remarquer que la comparaison de la fréquentation entre 2008 et 2015 (tableau dressé par Léo Lagrange – page 9 du power point) n'est pas représentative car d'une part, elle est évaluée sur deux contrats de Délégation de Service Public différents, et en 2014 il faut tenir compte de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Madame le Maire a répondu que la comparaison des effectifs montre qu'ils ont doublé avec la mise en œuvre du contrat de délégation actuel. Elle a ajouté que les TAP n'ont pas eu d'incidence sur la fréquentation du Centre de loisirs car, s'il existe une option dans la délégation, elle n'a pas été sollicitée.

Monsieur TRONCHE a évoqué l'évolution de la subvention communale.

Madame le Maire a indiqué qu'il a été tenu compte de la baisse prévue des recettes provenant des familles générée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (demi-journée du mercredi). Cette situation générait beaucoup d'incertitude.

Le désengagement du Conseil Départemental a été compensé entre autre par une participation au coût de la journée /enfant plus importante de la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur HEDOU a expliqué que la prise en charge des enfants pour la demi-journée du mercredi (au lieu d'une journée entière précédemment) coûte plus cher à la Commune. En effet, le coût du repas, du transfert, des animateurs, restent les mêmes. Par contre la participation de la CAF est divisée par 2.

Madame le Maire a rappelé que cette forme de gestion par délégation de service a été décidée suite à « l'essoufflement » de l'ULM, association locale qui portait précédemment ce Centre de Loisirs.

Madame COURANT s'est interrogée sur la raison de l'explosion des chiffres de fréquentation entre 2014 et 2015 lors des petites vacances de Toussaint et Noël.

Monsieur HEDOU a répondu qu'en effet, il a été surpris de cette évolution. Il pense qu'il s'agit d'une conséquence des nouveaux rythmes scolaires et de l'adaptation des familles. Il a également évoqué les particularités du calendrier des vacances.

Madame le Maire a indiqué que ces résultats sont à prendre en compte dans une éventuelle réorganisation du service, notamment des tâches assurées par le personnel communal.

Madame JOLIVET a évoqué le besoin exprimé aux Echets pour l'accueil du mercredi.

Monsieur TRONCHE a souhaité savoir, au vu des chiffres annoncés page 11 du power point en matière d'alimentation, si la société de restauration est la même que celle qui livre les restaurants scolaires.

Monsieur HEDOU a indiqué que non, il s'agit de la société API qui a été choisie au niveau de Léo Lagrange Centre Est pour tous les centres de loisirs en gestion, ce qui permet une meilleure négociation de prix.

Madame VIRICEL a rappelé que la Commune a gagné en « temps d'accueil ». Elle a également précisé que le ramassage des enfants pour le Cabanon est pris en charge par la Commune.

Monsieur TRONCHE a posé la question de savoir si les travaux prévus par la Commune, listés page 5 du rapport de délégation ont été effectués.

Madame le Maire a rappelé qu'il s'agit de demandes provenant de Léo Lagrange. La Commune décidera ce qu'il convient de faire. Il serait utile de préciser ce qui a été réellement réalisé.

Madame JOLIVET a précisé qu'une visite des lieux sera faite avec les services techniques afin de déterminer et de prioriser les travaux à faire.

Madame VIRICEL a rappelé que la question de la sécurité sera prioritairement examinée. Un travail est actuellement en cours avec la Gendarmerie.

Monsieur HEDOU a apprécié le partenariat avec la Commune permettant de piloter conjointement ce service de centre de loisirs.

Madame le Maire a rappelé notamment le protocole mis en place pour accueillir les enfants à l'école E. Quinet en cas d'intempéries.

Madame JOLIVET a précisé que durant l'exécution des travaux programmés actuellement dans cette école, les enfants pourront être accueillis à l'école Henri Deschamps.

Madame le Maire a remercié les intervenants de Léo Lagrange.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette présentation.

2° <u>Présentation du rapport annuel 2015 du délégataire du service de l'Assainissement - Société Nantaise des Eaux</u>

\*\*Rapporteur G. BAULMONT\*\*

Madame le Maire a retiré cette question de l'ordre du jour. En effet, son rapporteur Monsieur BAULMONT a fait savoir qu'il n'avait pas encore présenté ce dossier à sa Commission Travaux en raison de précisions attendues de la part du délégataire.

# VI RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur S. VIRICEL

# 1° Modification du Tableau des Emplois

Madame le Maire a proposé à l'Assemblée la création du poste suivant :

# Service Administratif

- Cadre d'emploi : Attachés
- Grade : Attaché Principal
- Fonction : Adjoint au Directeur Général des Services, Directeur des Ressources Humaines et management
- Temps complet

Madame le Maire a expliqué qu'il s'agit de pourvoir le poste laissé libre à la Direction du service RH/Finances.

Jacques BERTHOU a rendu un hommage à Madame Chantal BLANC puisque le poste créé remplace celui de Chantal BLANC.

Jacques BERTHOU en a profité pour rappeler que Chantal BLANC a régularisé un grand nombre de situations de personnels, dans l'intérêt général.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette modification du Tableau des Emplois.

### VII FINANCES

Rapporteur S. VIRICEL

# 1° Demande de subvention auprès de l'Etat

Madame le Maire a présenté un projet de mise en place d'un dispositif de sécurisation renforcée des écoles de la Commune.

Madame le Maire a expliqué qu'un audit des écoles a été effectué par le référent sureté de la Gendarmerie, la Police Municipale les services techniques et Madame DRAI, Adjointe aux Affaires Scolaires, suite aux préconisations du Plan Vigipirate en vigueur.

Elle a précisé que les travaux, dont le coût TTC est de 63 300 €, pouvant faire l'objet d'une subvention de la part de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD), le Conseil Municipal devra donner tout pouvoir au Maire pour solliciter cette aide.

Elle a ajouté que Miribel étant en ZSP, elle est prioritaire pour obtenir cette aide.

Monsieur TRONCHE a demandé si cet équipement concernait également les établissements scolaires privés et le collège.

Madame le Maire a précisé qu'il concerne uniquement les groupes scolaires élémentaires publics dont la Commune a la compétence.

Monsieur GAITET a demandé ce qu'il en est de la sécurité du Centre de loisirs.

Madame JOLIVET a indiqué que la procédure est différente pour les établissements tels que l'EPE et le Centre de Loisirs.

Madame CHATARD a demandé s'il y a une date limite pour mettre en place ces équipements.

Madame le Maire a précisé que non.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Madame le Maire à présenter cette demande de subvention auprès de l'Etat.

# 2° Arbre de Noël 2016

Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal de maintenir à hauteur de 35 € la valeur du cadeau de noël 2016 offert aux enfants du personnel communal âgés de moins de 14 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à 35 € la valeur du cadeau de Noël 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 50.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 18 novembre 2016.

# **COMMUNE DE MIRIBEL**

# Secrétariat Général

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté - Egalité - Fraternité -

COMMUNE de MIRIBEL

# **SEANCE DU 21 Octobre 2016**

Date de convocation : 14 Octobre 2016 Date d'affichage de la convocation : 14 Octobre 2016

# **QUESTION III 1°**

# LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014)

PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE d'origine	DATE de la décision	OBJET de la décision	COUT
ACCUEIL	1 <sup>er</sup> Septembre 2016	Convention d'utilisation de la salle de réunion n°1 du Centre Socio-Culturel, 17 rue Joseph Carre, par le Centre d'Information de Conseil et d'Accueil des Salariés, tous les 1 <sup>er</sup> lundis de chaque mois de 9h à 12h et de 13h à 15h à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2017. Durée maximum de 3 ans.	Gratuité
ACCUEIL	1 <sup>er</sup> Septembre 2016	Convention d'utilisation de la salle de réunion n°1 du Centre Socio Culturel, 17 rue Joseph carre, par l'Association des Commerçants et Artisans de la Communauté de Commune de Miribel et du Plateau, tous les 2ème Jeudis de 20h30 à 22h à compter du 1er Janvier 2017.  Durée maximum de 3 ans.	Gratuité
SECRETARIAT GENERAL	4 octobre 2016	Convention d'occupation précaire d'un immeuble communal sis 116 rue Grobon pour une durée déterminée de six mois allant du 13 octobre 2016 au 12 avril 2017.	400 euros / mois